



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CUNSIGLIU DI U 26 MAGHJU 2025

CONSEIL DU 26 MAI 2025

ORDINE DI U GHJORNU

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu du Conseil communautaire du 31 mars 2025

Compte-rendu du Conseil communautaire extraordinaire du 7 avril 2025 (Circondù)

Information sur les délibérations et décisions prises par le Bureau et le Président sur délégation du Conseil communautaire

Finanze – Finances

Budget Supplémentaire 2025

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Sviluppu economicu – Développement économique

Soutien aux commerces de proximité - Modification du règlement appel à projet cœur de ville 2024-2025

Rapporteur : Serge LINALE

AVVIÀ – Tarification de la boutique de matériaux du FABLAB A VELA

Rapporteur : Serge LINALE

Cummanda publica – Commande publique

Attribution par la CAO de l'avenant n°1 - marché n°24008DTIST - Prestation de tri et enlèvement de déchets sur le site du centre technique communautaire

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Attribution par la CAO du marché N°24014DTIST - Lot 1 : plomberie, sanitaires

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Attribution par la CAO du marché N°2025-009DTIST - Réalisation d'études géotechniques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif – Photovoltaïques

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Pulitica di l'acqua – Politique de l'eau

Gestion des eaux pluviales urbaines - Proposition de délégation de la gestion de la compétence au bénéfice des communes membres sur la base d'une nouvelle convention

Rapporteur : Gérard ROMITI

Risorze umane – Ressources humaines

Création d'un emploi à temps complet - Conseiller numérique

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Mandat au CDG 2B pour la protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque santé

Rapporteur : Jean-Louis MILANI



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CUNSIGLIU DI U 31 MARZU 2025

CONSEIL DU 31 MARS 2025

RESU CONTU

COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGGRI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil communautaire du 27 janvier 2025

Adopté à l'unanimité.

Information sur les délibérations et décisions prises par le Bureau et le Président sur délégation du Conseil communautaire

Adopté à l'unanimité.

Finanze pubbliche – Budget

Compte Financier Unique 2024 des Budgets : Principal, Collecte et traitement des déchets, Transports, GEMAPI

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Le Président présente les CFU du Budget Principal et des 3 budgets annexes.

Prises de parole : Michel Rossi, Jean-Charles Leonardi, Jean Zuccarelli, Didier Grassi, Marie-Hélène Padovani, Pierre Savelli.

L'assemblée désigne à l'unanimité Pierre Savelli, 1^{er} vice-président, qui préside la séance. Le Président quitte la salle.

Pierre Savelli présente les montants des CFU et fait procéder au vote.

Votes :

Budget Principal :

Adopté à la majorité.

Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

Budget Collecte des déchets :

Adopté à la majorité.

Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

Budget Transports :

Adopté à la majorité.

Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

Budget GEMAPI :

Adopté à la majorité.

Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

À l'issue du vote, le Président reprend son siège.

Pulitica di gestione di u frazu – Politique de gestion des déchets

Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Jean-Charles LEONARDI

Adopté à la majorité.

Contre : M. Morganti

Vita Istituzionale – Vie de l'Institution

Définition de l'intérêt communautaire rattaché à la compétence « opérations d'aménagement » - stade du Bastio

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant de la CAB au sein du CA de la régie Acqua Publica

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant de la CAB au CA de la Mission Locale

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Fiscalità – Fiscalité

Mise en place d'une tarification pour le Festival « Cine Donne » 2025 (Création d'une Régie des recettes)

Rapporteur : Pierre SAVELLI en l'absence d'Emmanuelle de GENTILI

Adopté à l'unanimité.

Prutezzione suciale – Protection sociale des personnels

Mandat au CDG 2b pour la protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO en l'absence de Jean-Louis MILANI

Adopté à l'unanimité.

Patrimoniu – Patrimoine

Vente d'un local au n°5 de la rue de la Paroisse – Commune de Bastia

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Transfert de gestion Ville de Bastia-CAB de l'espace de stationnement public port de Toga (contre-allée RT)

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à la majorité.

Contre : MM. Zuccarelli, Morganti / Mme Salge

Abstention : MM. Rossi, Petri-Giasco / Mmes Mussier, Callier

Cummanda publica – Commande publique

Attribution CAO - Marché 24008COL - Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Mme Martine Perfettini ne participe pas au vote et quitte la salle.

Adopté à l'unanimité.

Attribution CAO – Marché 23011DTIST (modernisation stade A. Cesari) – Avenants des Lots 1, 2, 6, 7, 8, 9, 11 et 14

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à la majorité.

Contre : M. Morganti

Abstention : M. Zuccarelli, Mme Salge

Attribution CAO – Marché 24011DTIST (Centre technique) – Avenant 1 / Lot 1

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à la majorité.

Contre : M. Morganti

Marché 24010DTIST – AMI Photovoltaïque

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Risorse umane – Ressources humaines
--

Création d'emplois permanents à temps complet

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent à temps complet - MNS

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

Transformation d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Louis POZZO DI BORGO

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

CUNSIGLIU DI U 7 APRILE 2025
CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RESU CONTU
COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Gilles BATTESTI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jean-Charles LEONARDI à Serge LINALE
Linda PIPERI à Ivana POLISINI
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Martine PERFETTINI, Leslie PELLEGRINI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

INVITÉS PRÉSENTS :

Jean DOMINICI : Président de la ComCom de Marana/Golu
Claudy OLMETA : Président de la ComCom de Nebbiu/Conca d'Oru
Ange Pierre VIVONI : Représentant le Président de la ComCom du Capi Corsu
Joseph GALETTI : Maire de Lucciana
Jean-Charles GIABICCONI : Maire de Biguglia
Anne-Laure SANTUCCI : Marie de Luri
Guy ARMANET : Marie de Santa Maria di Lota

Études Circondu :

- **Bassin de vie de l'agglomération bastiaise – diagnostics et enjeux du territoire**
- **Assise financière consolidée des territoires intercommunaux**

Introduction du Président de la CAB :

Prise de parole : Ange-Pierre Vivoni, Jean Dominici, Gilles Simeoni

1. Présentation du 1^{er} Power-point : Bassin de vie de l'agglomération bastiaise – diagnostics et enjeux du territoire

Intervention du président de la CAB qui donne la parole à l'assemblée.

Prise de parole : Hélène Salge

2. Assise financière consolidée des territoires intercommunaux

Le Président se félicite d'une étude complète, qui balaie tous les scénarii possibles.

Prise de parole : Julien Morganti, Jean-Martin Mondoloni, Pierre Savelli, Jean-Michel Savelli, Marie-Hélène Padovani, Michel Rossi, Gilles Simeoni, Ange-Pierre Vivoni.

Le Président répond à l'ensemble des participants.



DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Article L.5211-10 du CGCT)

DATE	OBJET	MONTANT
28/04/2025	Marché 2025-001DDCS - nettoyage du mobilier urbain réseau Transports	35 000 € HT maxi / an
	Marché 24004DDET-B - Matériaux consommables FABLAB AVVIA (Lot 1 : 2 077 €, Lot 2 : 1 692 €, Lot 3 : 14 646 €, Lot 4 : 2 601 €, Lot 8 : 389 € et Lot 11 : 323 €)	*****
	Marché 24003DTIST - travaux rénovation Cossec A Rinella - Avenant 1 Lot 7	Plus value : 900 €HT
	Subvention 2025 - Ecole de la 2ème chance	48 000 €
	Subvention 2025 - Bastia Beer Festival	1 500 €
12/05/2025	Marché 2025-011DTIST - réfection voirie et création murs soutènement centre technique communautaire	240 000 € HT
	Subventions fonctionnement 2025 de 2 associations sportives (AS Furiani/Aggliani et Feminine Esprit Club Bastiais)	24 500 € et 7 750 €
	Financement Projets sportifs et animation du territoire (1ère session 2025), détaillés ainsi :	15 500 €
	La nuit du KickIV	2 000 €
	A bucciata bastiaccia	5 000 €
	Challenge Maria de Peretti	1 000 €
	Trail de Furiani	2 000 €
	Stage de préparation au championnat de France E Marinelle	500 €
	Ronde de la Giraglia	5 000 €
	Rénovation et financement pelouse et façades bâtiment stade de Toga (coût total : 205 907 €)	Autofinancement : 41 181 €
	Acquisition de 2 véhicules collecte 16T et 19T - tri sélectif (coût total : 399 927 €)	Autofinancement : 199 963 €
	Renouvellement matériel base nautique A Rinella (coût total : 106 100 €)	Autofinancement : 21 220 €
	Remplacement et rénovation matériel et mobilier complexe A Rinella (coût total : 450 000 €)	Autofinancement : 90 000 €
	Subvention ADIL de Corse 2025	5 000 €
	Subvention 2025 Salon du chocolat	7 500 €
	AAP contrat de ville 2025 - 1ère programmation	118 700 €
DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Article L.5211-10 du CGCT)		
mai-25	Consultation simplifiée : rédaction du Plan Intercommunal de sauvegarde de la CAB	15 240 €



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le budget supplémentaire (BS) 2025, qui vous est présenté, s'inscrit dans la continuité du budget primitif, adopté par le Conseil communautaire, le 9 décembre 2024, tout en intégrant les données issues de l'exécution budgétaire 2024 et l'ensemble des informations issues de la loi de finances tardivement votée.

Ce BS 2025, a pour objet principal de procéder aux ajustements nécessaires à la bonne gestion de l'exercice en cours. Il intègre notamment :

- **La reprise des résultats 2024** : tels qu'issus des **comptes financiers uniques (CFU)**, votés en Conseil communautaire du 30 Mars 2025. Cette reprise permet de tenir compte des soldes définitifs de l'exercice clos, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- **Les restes à réaliser** : correspondent aux crédits d'investissement engagés mais non mandatés à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont repris pour assurer la continuité des opérations d'investissement en cours ;
- **L'ouverture de crédits nouveaux** : destinés à répondre aux ajustements nécessaires au budget prévisionnel de « prudence », dans l'attente d'informations fiables, et par l'évolution des besoins des services, le calendrier des projets, ou encore les notifications de financements externes.

Ce budget supplémentaire constitue ainsi à la fois un outil de régularisation comptable et un levier d'action, garantissant la cohérence et la soutenabilité de la stratégie budgétaire de la Communauté d'Agglomération pour 2025.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les Budgets Supplémentaires suivants :

- Budget Principal ;
- Budget Collecte et traitement des Déchets ;
- Budget des Transports ;
- Budget GEMAPI.

Budget Supplémentaire 2025

L'affectation des résultats 2024

Budget Principal, Collecte et traitement des Déchets, Transports, GEMAPI.

Présentation des Résultats

	Résultat CFU 2024		RESTES A REALISER		RESULTATS TOTAL 2024	AFFECTATION RESULTATS BS 2025		
	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	Recettes	TOTAL	Report en fonctionnement	Excédents Capitalisés	Report en Investissement
Budget Principal	12 050 453,31	-3 095 999,14	-675 908,26	3 643 108,93	11 921 654,84	6 928 051,72	5 122 401,59	-3 089 602,26
Budget Collecte et traitement des Déchets		132 306,60	-795 524,09	677 383,06	14 165,57	0,00	0,00	132 306,60
Budget Transports	553 880,57	1 204 654,39	-98 770,73		1 659 764,23	605 834,16	0,00	1 204 654,39
Budget GEMAPI	1 249 221,04	114 707,08	-10 836,00		1 353 092,12	936 097,47	546 000,00	114 707,08
TOTAL	13 853 554,92	-1 644 331,07	-1 581 039,08	4 320 491,99	14 948 676,76	8 469 983,35	5 668 401,59	-1 637 934,19

BUDGET PRINCIPAL

L'affectation des résultats 2024

Après adoption du compte financier unique 2024 du budget principal, il en ressort les résultats consolidés suivants :

Résultats Compte Financier Unique 2024

Résultat de fonctionnement 2024	12 050 453,31
+ Résultat d'investissement 2024	-3 089 602,26
Résultat global de clôture 2024	8 960 851,05

Restes à réaliser en recettes d'investissement	3 643 108,93
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement	675 908,26
Solde des restes à réaliser 2024	2 967 200,67

Dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire 2025, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'affectation du résultat 2024.

Le résultat de fonctionnement (12 050 453,31 €) sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (via l'affectation au compte 1068 en recette d'investissement) compte tenu des restes à réaliser et du résultat de la section d'Investissement.

Le besoin de financement minimum de la section d'investissement s'élève à 122 401,59 € :

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat d'investissement 2024	-3 089 602,26
+ Solde des restes à réaliser 2024	2 967 200,67
Besoin de financement minimum	-122 401,59

Toutefois, il est proposé d'affecter 5 122 401,59 € supplémentaires au compte 1068 en recette d'investissement afin de poursuivre la réalisation du programme d'investissement engagé et repousser le besoin à l'emprunt tout en gardant une épargne nette conforme aux prévisions :

Proposition d'affectation au compte 1068 :

Couverture du besoin de financement minimum	122 401,59
+ Proposition d'abondement supplémentaire	5 000 000,00
Proposition pour l'affectation au 1068	5 122 401,59

En conséquence, le résultat de fonctionnement 2024 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2025 s'élèverait à :

Résultat 2024 reporté en recette de fonctionnement du budget 2025 :

Résultat de fonctionnement 2024	12 050 453,31
- Affectation au compte 1068	5 122 401,59
Résultat 2024 reporté en recette de fonctionnement	6 928 051,72

Propositions d'affectations des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 :

- Résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 6 928 051,72 €
- Affectation au compte 1068 en recette d'investissement : 5 122 401,59 €
- Résultat d'investissement reporté en dépense d'investissement (D001) : 3 089 602,26 €

Budget principal BS 2025 - Section de fonctionnement 6 257 702,72 €

Fonctionnement -Dépenses		2025				variation
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2024	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025	%
011	Charges à caractère général	5 381 866,84	4 959 952,00	563 923,00	5 523 875,00	2,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 634 375,62	9 970 000,00	0,00	9 970 000,00	3,5%
014	Atténuations de produits	5 003 079,00	4 862 079,00	0,00	4 862 079,00	-2,8%
023	Virement à la section d'investissement	4 452 773,34	1 271 956,98	3 549 597,72	4 821 554,70	8,3%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 693 200,00	1 437 000,00	250 000,00	1 687 000,00	-0,4%
65	Autres charges de gestion courante	10 492 518,16	10 153 865,13	360 717,00	10 514 582,13	0,2%
66	Charges financières	390 573,28	321 835,89	33 465,00	355 300,89	-9,0%
67	Charges spécifiques	300 000,00	60 000,00	300 000,00	360 000,00	20,0%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 400 000,00	200 000,00	1 200 000,00	1 400 000,00	0,0%
	TOTAL 2025	38 748 386,24	33 236 689,00	6 257 702,72	39 494 391,72	1,9%
Fonctionnement -Recettes		2025				variation
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2024	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 724 980,86	0,00	6 928 051,72	6 928 051,72	3,0%
013	Atténuations de charges	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00	133 000,00	0,00	133 000,00	47,8%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	645 000,00	1 244 000,00	0,00	1 244 000,00	92,9%
73	Impôts et taxes	14 850 448,10	14 778 089,00	- 377 069,00	14 401 020,00	-3,0%
731	Fiscalité locale	7 476 504,28	7 944 000,00	- 208 432,00	7 735 568,00	3,5%
74	Dotations et participations	8 510 453,00	8 777 600,00	- 84 848,00	8 692 752,00	2,1%
75	Autres produits de gestion courante	371 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	-24,5%
	TOTAL 2025	38 748 386,24	33 236 689,00	6 257 702,72	39 494 391,72	1,9%

Dépenses de fonctionnement : 6 257 702,72 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général (+563 923 €) (+2.6% par rapport à 2024).

Le budget supplémentaire intègre une réévaluation des crédits au chapitre 011 afin de prendre en compte les effets des investissements en cours sur les charges de fonctionnement.

En effet, la mise en service de nouveaux équipements induit une augmentation des dépenses courantes (entretien, fluides, maintenance, prestations).

De plus, les dépenses liées à la souscription des assurances de garantie décennale pour les opérations de construction du stade Armand-Cesari et du Centre Technique sont à prendre en compte(+310K€).

Ces charges, obligatoires et directement liées à la mise en œuvre des projets, traduisent l'impact des investissements sur le fonctionnement des structures et s'inscrivent dans une logique de sécurisation juridique et de maîtrise des risques.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (+360 717 €).

Le budget supplémentaire procède à un réajustement des crédits inscrits au chapitre 65 (+0.2% par rapport à 2024) afin de tenir compte des besoins actualisés en matière de subventions.

Cette révision concerne notamment le renouvellement des licences nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi que le rajustement de la subvention en faveur de la fourrière animale, destinée à couvrir les charges liées à son activité sur un exercice complet.

Ces ajustements permettent d'assurer la continuité du service public dans un cadre réglementaire et budgétaire maîtrisé.

Chapitre 66 : Charges financières (+33 465 €).

Réajustement des charges d'intérêts de la dette à la suite de la réactualisation des conditions des prêts à taux révisables.

Chapitre 67 : Charges spécifiques (+300 000 €).

Réajustement des crédits inscrits en titres annulés sur exercice antérieur.

Chapitre 68 : Dotations pour risques et Charges (+ 1,2 M €).

Un réajustement des crédits est opéré afin de tenir compte des contentieux en cours. S'agissant d'un jugement rendu, le montant réclamé doit être inscrit au budget dans l'attente d'une résolution définitive du litige.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (+ 250 000 €).

La dotation aux amortissements estimée à 1 437 000 € lors du vote du BP 2025 est réajustée avec ce BS à hauteur de **(+ 250 000 €)**, portant le montant total (BP+DM) à 1 687 000 €.

S'agissant d'écriture d'ordre ce montant est inscrit en recette d'investissement au chapitre 040 en investissement.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement. (+ 3 549 597,72 €).

De manière synthétique, il est proposé de mobiliser le résultat de fonctionnement 2024 reporté au budget 2025 (6 928 051,72 €) :

1. À hauteur de 22% en poids, pour financer les ajustements des dépenses de fonctionnement ;
2. À hauteur de 17% en poids, pour la constitution d'une provision pour risques (1,2 M €) ;
3. À hauteur de 10% en poids, pour financer les ajustements des recettes de fonctionnement principalement en matière de produits de TVA (cf. ci-dessous) ;

Le solde restant (3 549 597,72 € : 51% en poids) viendrait accroître le virement à la section d'investissement et donc contribuerait au financement du programme d'investissement de la CAB, tout en reculant le recours à l'emprunt.

Recettes de fonctionnement : 6 257 702,72 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : (- 377 069 €)

Les ajustements proposés en matière de fiscalité :

Les recettes de TVA

Chapitre / Article		Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ajustements proposés 2025	Total avec BS 2025
73	7351	Produit de TVA (TH)	9 116 000	8 876 136	9 097 000	-197 029	8 899 971
73	7352	Produit de TVA (CVAE)	3 207 000	3 120 991	3 178 000	-180 040	2 997 960

Depuis 2021, la CAB perçoit une part de TVA nationale en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elle perçoit également depuis 2023 une part de TVA nationale dans le cadre de la suppression de la CVAE (reportée à 2030 pour les entreprises ; mesure de la loi de finances pour 2025).

Le projet de loi de finances pour 2025 (octobre 2024) prévoyait de figer la TVA affectée aux collectivités locales en 2025 (l'Etat conservant cette croissance de TVA 2024/2025 sur son propre budget). Cette mesure figure maintenant dans la Loi de finances pour 2025 adoptée en février dernier.

Le budget primitif 2025 voté par la CAB en décembre 2024 prévoyait donc des montants de TVA équivalents aux montants prévisionnels de TVA notifiés par l'Etat à la CAB au titre de 2024, à savoir : 9,1 M € pour la TVA (TH) et 3,2 M € pour la TVA (CVAE).

Toutefois, les encaissements de TVA au niveau national en 2024 se sont avérés inférieurs aux prévisions de la loi de finances pour 2024.

Ainsi, si la Loi de finances pour 2024 prévoyait une croissance de la TVA nationale de + 5,4% par rapport à 2023, la TVA définitive 2024 n'a progressé in fine que de +1,1%.

En conséquence, une forte révision à la baisse du produit de TVA de la CAB au titre de 2024 a donc été opérée en fin d'année (Cf. rapport sur les comptes administratifs 2024 de la CAB).

Or, le produit de TVA 2025 affecté aux collectivités locales étant figé par rapport au montant définitif de TVA 2024 (et non prévisionnel), il convient donc d'ajuster la prévision de TVA 2025 intégrant les moindres encaissements de TVA en 2024.

Chapitre 731 : Fiscalité Locale : (- 208 432 €)

La fiscalité directe locale 4 taxes et les IFR.

Chapitre / Article		Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ajustements proposés 2025	Total avec BS 2025
731	73111	Impôts directs locaux	6 123 728	6 254 793	6 211 000	29 045	6 240 045
731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	252 776	251 622	258 000	-1 848	256 152

Les prévisions du budget primitif 2025 en matière de produit de la fiscalité directe locale 4 taxes (THRS, Foncier bâti, Foncier non bâti et CFE) et en matière de produit des IFR sont conformes à l'état fiscal n°1259 EPCI « *Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025* ». Il est proposé d'ajuster les montants du budget 2025 pour être strictement en conformité avec cet état fiscal.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Chapitre / Article		Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ajustements proposés 2025	Total avec BS 2025
731	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	560 000	962 575	829 000	-235 629	593 371

En 2024, l'état fiscal n°1259 EPCI adressé à la CAB par les services de l'Etat concernant les produits prévisionnels de la fiscalité directe locale prévoyait une recette de TASCOM de 552 K €.

Or, au titre de cette même année, la CAB a perçu 963 K € de recettes de TASCOM à la suite de régularisations de deux établissements en cours d'année. Ce même état fiscal pour l'année 2025 revient à une prévision de TASCOM inférieure à 600 K €.

Aussi, il est proposé d'ajuster la prévision de TASCOM 2025 à 593 371 € correspondant au montant prévisionnel notifié. Une analyse est actuellement menée sur ce point en collaboration avec la DGFIP pour expertiser ces fluctuations importantes de TASCOM.

Chapitre 74 : Dotations et participations : (- 84 848 €)

Les ajustements proposés en matière de dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) intercommunale :

Chapitre / Article	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ajustements proposés 2025	Total avec BS 2025	
74	741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 650 000	1 740 997	1 880 000	-75 704	1 804 296
74	741126	Dotation de compensation des EPCI	4 382 462	4 399 871	4 236 000	8 433	4 244 433

La DGF de la CAB se compose d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation.

Pour 2025, d'après la publication de la DGCL sur son site internet, la CAB percevra une DGF de 6 049 K € en 2025.

Il convient donc d'ajuster le montant de la DGF intercommunale inscrite au budget primitif 2025 (écart global de -1%).

Les compensations fiscales et la DCRTP

Chapitre / Article	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ajustements proposés 2025	Total avec BS 2025	
74	748312	D.C.R.T.P.	795 000	804 329	775 000	-155 712	619 288
74	74832	Etat - Compensations fiscales (CVAE et CFE)	1 465 856	1 594 624	1 620 000	135 767	1 755 767
74	74833	Etat - Compensations fiscales (TF)	26 435	23 088	20 000	2 368	22 368

A la lecture de l'état fiscal n°1259 EPCI « *Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025* », il convient également d'ajuster les compensations fiscales et la dotation de compensation des ressources de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le budget primitif prévoyait un montant total pour ces compensations de 2 415 K €.

L'ajustement global ici proposé pour être en conformité avec ces notifications prévisionnelles de recettes pour 2025 s'élève à :18 K € (écart de -0,7%).

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (+6 928 051,72 €).

Le résultat de fonctionnement 2024 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2025 s'élève à 6 928 051,72 €.

Budget principal BS 2025 - Section d'Investissement : 4 165 510,52 €

Dépenses d'investissement (4 165 510,52 €)

Investissement -Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	0,00	0,00	3 089 602,26	3 089 602,26	3 089 602,26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 000,00	0,00	0,00	0,00	133 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 047 000,00	243,20	0,00	243,20	1 047 243,20
20	Immobilisations incorporelles	316 000,00	139 932,78	0,00	139 932,78	455 932,78
21	Immobilisations corporelles	2 234 000,00	392 232,28	0,00	392 232,28	2 626 232,28
204	Subventions d'équipement versées	0,00	143 500,00	0,00	143 500,00	143 500,00
Operations d'Equipement	Operations Gérées En AP/CP	21 297 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	21 697 000,00
TOTAL 2025		25 077 000,00	675 908,26	3 489 602,26	4 165 510,52	29 242 510,52

Investissement -Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	1 271 956,98	0,00	3 549 597,72	3 549 597,72	4 821 554,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 437 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	1 687 000,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 418 043,02	113 720,18	5 122 401,59	5 236 121,77	8 654 164,79
13	Subventions d'investissement	11 800 000,00	3 175 152,96	- 3 799 597,72	- 624 444,76	11 175 555,24
16	Emprunts et dettes assimilées	4 600 000,00	0,00	- 4 600 000,00	- 4 600 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	354 235,79	0,00	354 235,79	354 235,79
TOTAL 2025		25 077 000,00	3 643 108,93	522 401,59	4 165 510,52	29 242 510,52

Les Restes à Réaliser (RAR) : (675 908,26 €)

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (139 932,78 €).

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées (143 500 €).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (392 232,28 €).

Chapitre 16 : Emprunts et dette assimilées (243,20 €).

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Les dépenses d'équipement Operations gérées en AP/CP (400 000 €) :

Il convient de procéder au réajustement des crédits de paiement votés lors du BP 2025 en fonction de l'avancée des opérations.

Les crédits de paiements prévus dans le cadre des opérations d'équipement pour le BS 2025 s'élèvent à **+ 400 000 €** sur l'opération NPNRU N°3031.

Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense d'équipement pour l'opération 3031 (+ 400 000 €) et de procéder à la révision des AP pour les opérations 3029 et 3032 suivant le tableau ci-dessous :

Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	REVISION AP BS 2025	TOTAL AP	Mandaté exercices antérieurs	2023	2024	CP 2025	CP BS 2025	CP 2026	CP 2027
3007	Mise en accessibilité des ERP	515 018,38			275 018,38	0,00	0,00	50 000,00		190 000,00	
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	915 000,00			133 499,18	456 369,77	208 260,13	40 000,00		76 870,92	
3020	Planification énergétique territoriale	400 000,00			216,00	864,00	14 580,00	285 000,00		99 340,00	
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00			149 796,48	1 795 503,26	709 472,14	92 000,00		153 228,12	0,00
3023	Voies douces	13 200 000,00			0,00	5 552,00	318 980,77	2 500 000,00		4 000 000,00	6 375 467,23
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIÀ - Toga	3 430 060,00			514 996,65	1 705 488,40	673 996,63	300 000,00		235 578,32	0,00
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00			0,00	0,00	0,00	50 000,00		1 050 000,00	
3027	Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000,00			0,00	0,00	104 601,60	120 000,00		1 784 000,00	1 841 398,40
3028	Démantelement STEP	3 300 000,00			0,00	31 284,00	41 470,00	110 000,00		1 868 716,00	1 248 530,00
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	18 000 000,00	522 000,00	18 522 000,00	771 660,01	655 905,39	3 623 660,58	11 000 000,00		2 470 774,02	
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00			3 600,00	45 694,74	402 909,24	2 000 000,00		1 947 796,02	
3031	NPNRU	2 814 285,00			0,00		0,00	100 000,00	400 000,00	1 414 285,00	500 000,00
3032	Centre Technique	8 500 000,00	360 000,00	8 860 000,00	27 990,00	34 409,40	687 187,97	4 000 000,00		3 750 412,63	
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00			335 000,00	535 000,00	400 000,00	450 000,00		650 000,00	930 000,00
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00			0,00	0,00	0,00	100 000,00		1 245 000,00	1 295 000,00
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00			0,00	0,00	0,00	50 000,00		800 000,00	800 000,00
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00			0,00	0,00	0,00	50 000,00		650 000,00	
		71 614 363,38	882 000,00	27 382 000,00	2 211 776,70	5 266 070,96	7 185 119,06	21 297 000,00	400 000,00	22 386 001,03	12 990 395,63

Les dépenses d'ordre chapitre 001 : (3 089 602,26 €).

Chapitre 001 : 3 089 602,26 €. Il s'agit du solde d'investissement reporté 2024 à inscrire au BS 2025.

Recettes d'investissement (4 165 510,52 €)

Les Restes à Réaliser (RAR) : (3 643 108,93 €)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (3 175 152,96 €).

Chapitre 27 : Autres Immobilisations Financières (354 235,79 €).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves FCTVA (113 720,18 €).

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : (5 122 401,59 €).

Affectation au compte 1068 en recette d'investissement : 5 122 401,59 €

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et du résultat de la section d'investissement affectation de 5 M € prélevés sur l'excédent de fonctionnement 2024.

Chapitre 040 : Dotation aux Amortissements : recettes d'ordre (250 000 €).

Le montant de dotation aux amortissements est augmenté de + 250 K €, ce montant se retrouve en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : recette d'ordre (3 549 597,72 €).

Réajustement du virement de la section de fonctionnement, qui s'équilibre avec le chapitre 021 en dépense de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (- 3 799 597,72 €).

Réajustement de l'inscription des recettes d'investissement compte tenu du montant des RAR en recettes constatées au CFU 2024.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : (- 4 600 000 €).

Dans les propositions d'affectations du résultat 2024 au budget 2025, il est proposé d'abonder le compte 1068 en recette d'investissement. Cet abondement proposé de 5 M € permettrait de financer le programme d'investissement prévu sur le budget principal de la CAB et décaler notre besoin d'emprunt.

Aussi, il est proposé de supprimer les 4,6 M € d'emprunts nouveaux prévus initialement au budget primitif 2025.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

L'affectation des résultats 2024

Après adoption du compte financier unique 2024 du budget Collecte et traitement des déchets, il en ressort les résultats consolidés suivants :

Résultats Compte Financier Unique 2024	
Résultat Fonctionnement 2024	
Recettes Fonctionnement dont subvention d'Equilibre	14 191 239,96
Dépenses Fonctionnement	14 191 239,96
Résultat d'Investissement 2024	132 306,60
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	677 383,06
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	795 524,09
Solde des restes à réaliser	-118 141,03
Résultat net de cloture	14 165,57

Il est proposé d'affecter au BS 2025 :

Le résultat d'investissement reporté d'un montant de 132 306,60 €.

Budget Collecte et traitement des Déchets BS 2025 - Section de fonctionnement

400 625 €

Fonctionnement -Dépenses 2025				
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
011	Charges à caractère général	2 045 000,00	0,00	2 045 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 888 208,00	- 150 000,00	5 738 208,00
014	Atténuations de produits	95 000,00	95 625,00	190 625,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00	155 000,00	615 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 842 000,00	0,00	6 842 000,00
66	Charges financières	23 000,00	0,00	23 000,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	100 000,00	130 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	200 000,00	220 000,00
		15 403 208,00	400 625,00	15 803 833,00
Fonctionnement -Recettes 2025				
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	12 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 160 000,00	150 000,00	1 310 000,00
731	Fiscalité locale	12 360 000,00	250 625,00	12 610 625,00
75	Autres produits de gestion courante	1 821 208,00	0,00	1 821 208,00
		15 403 208,00	400 625,00	15 803 833,00

Dépenses de fonctionnement : 400 625 €

Chapitre 012 : Charges de personnel (- 150 000 €).

Une diminution de 150 000 € est prévue au chapitre 012 liée à l'absence de recours à des saisonniers supplémentaires pour l'exercice en cours. Cette révision traduit une optimisation des ressources humaines dans un contexte d'activité maîtrisée.

Chapitre 014 : Atténuation de produits (+ 95 625 €).

Réajustement des crédits pour les dépenses de reversement de TEOM (130 K €), sous réserve de fournir les documents justificatifs demandés par la CAB.

Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections (+ 155 000 €).

La dotation aux amortissements estimée à 460 000 € lors du vote du BP 2025 est réajustée avec ce BS à hauteur de (+ 155 000 €).

Chapitre 67 : Charges spécifiques (+ 100 000 €).

Il est proposé d'inscrire des crédits en titres annulés sur exercice antérieur (+ 100 000 €).

Chapitre 68 : Dotation aux provisions et dépréciations (+ 200 000 €).

Des crédits sont inscrits au chapitre 68 afin de constituer une provision pour risques, en prévision d'éventuels contentieux à venir liés à l'activité de la collecte.

Recettes de fonctionnement : 400 625 €

Chapitre 70 : Produits des services (+ 150 000 €).

Ce chapitre est consacré à l'inscription du produit de redevance spéciale attendu pour 2025, il est proposé de réactualiser le montant initial de (+ 150 000 €.)

Chapitre 731 : Fiscalité locale (+ 250 625 €).

Aussi, il est proposé d'ajuster la prévision de TEOM 2025 à (+ 250 625 €) correspondant au montant prévisionnel notifié (Etat Fiscal 1259 EPCI).

Budget Collecte et traitement des Déchets BS 2025 - Section d'Investissement

809 689,66 €

Investissement -Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 600,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00	0,00	14 165,57	14 165,57	18 665,57
21	Immobilisations corporelles	861 900,00	795 524,09	0,00	795 524,09	1 657 424,09
3021	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
		1 390 000,00	795 524,09	14 165,57	809 689,66	2 199 689,66
Investissement -Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	132 306,60	132 306,60	132 306,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	615 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	28 802,20	0,00	28 802,20	148 802,20
3021	Subventions d'investissement	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	248 580,86	95 000,00	343 580,86	343 580,86
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	400 000,00	- 250 000,00	150 000,00	600 000,00
		1 390 000,00	677 383,06	132 306,60	809 689,66	2 199 689,66

Dépenses d'investissement (809 689,66 €)

Les Restes à Réaliser (RAR) : (795 524,09 €)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (795 524,09 €).

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (14 165,57 €).

Acquisition d'un logiciel de gestion de la redevance spéciale.

Recettes d'investissement (809 689,66 €)

Les Restes à Réaliser (RAR) : (677 383,06 €)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (248 580,86 €).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves FCTVA (28 802,20 €).

Chapitre 16 : Emprunts 400 000 €.

Les restes à réaliser sur ce chapitre s'élèvent à **400 000 €**.

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 040 : Dotation aux amortissements : recettes d'ordre (+ 155 000 €).

Le montant de dotation aux amortissements est augmenté de + 155 K par rapport à l'estimation faite au BP 2025, ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (+ 95 000 €).

Réajustement de l'inscription des recettes d'investissement compte tenu du montant des RAR en recettes constatées au CFU 2024.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : (- 250 000 €).

Il est proposé pour ce BS 2025 de diminuer le recours à l'emprunt de (- 250 K €).

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : (+ 132 306,60 €).

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement 2024 reporté (R001).

BUDGET DES TRANSPORTS

L'affectation des résultats 2024

Après adoption du Compte financier unique 2024 du budget Transports, il en ressort les résultats consolidés suivants :

Résultats Compte Financier Unique 2024	
Résultat Fonctionnement 2024	553 880,57
Résultat d'Investissement 2024	1 204 654,39
Résultat global de clôture 2024	1 758 534,96
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	98 770,73
Solde des restes à réaliser	-98 770,73
Résultat net de cloture	1 659 764,23

Il est proposé d'affecter les résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 :

- Le Résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 553 880,57 € ;
- Le Résultat d'investissement reporté en Recette d'investissement (R001) : 1 204 654,39 €.

Budget Transports BS 2025 - Section de fonctionnement

549 000 €

Fonctionnement -Dépenses		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
011	Charges à caractère général	158 412,00	175 000,00	333 412,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 000,00	0,00	181 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 629,00	0,00	500 629,00
65	Autres charges de gestion courante	6 100 000,00	324 000,00	6 424 000,00
66	Charges financières	12 000,00	0,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	26 000,00	50 000,00	76 000,00
		6 978 041,00	549 000,00	7 527 041,00
Fonctionnement -Recettes		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	553 880,57	553 880,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 541,00	0,00	118 541,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	162 000,00	- 4 880,57	157 119,43
73	Produits issus de la fiscalité	5 770 000,00	0,00	5 770 000,00
74	Subventions d'exploitation	868 500,00	0,00	868 500,00
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00	0,00	59 000,00
		6 978 041,00	549 000,00	7 527 041,00

Dépenses de fonctionnement : (549 000 €)

Chapitre 011 : Charges à caractère général (175 000 €)

Réajustement sur ce chapitre de + 175 K €.

Enveloppe pour le nouveau marché d'entretien des abribus.

Enveloppe pour les projets européens INTENSIBLE et SVIARE, financé à hauteur de 80%.

Enveloppe pour la formation du personnel Transports.

Inscription d'une enveloppe de « frais de fonctionnement » à reverser au budget principal.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (324 000 €)

Réajustement sur ce chapitre + 324 K € pour la DSP Transports.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : (50 000 €)

Un réajustement de 50 000 € est inscrit au chapitre 67 (charges exceptionnelles) du budget transport afin de couvrir des dépenses imprévues liées à des opérations ponctuelles ou à la gestion de situations exceptionnelles.

Recettes de fonctionnement : 549 000 €

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (+ 553 880,57 €).

Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement 2024 reporté.

Chapitre 70 : Ventes de produits (- 4 880,47 €).

Il convient de réajuster (suite à la nouvelle DSP) l'estimation de la cotisation des communes de Brandu, Biguglia et Siscu.

Budget Transports BS 2025 - Section d'Investissement

68 770,73 €

Dépenses d'investissement (68 770,73 €)

Investissement -Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 541,00	0,00	0,00		118 541,00
16	Emprunts et dettes assimilées	198 000,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00
20	Immobilisations incorporelles	53 000,00	0,00	- 30 000,00	- 30 000,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	967 000,00	98 770,73	0,00	98 770,73	1 065 770,73
3001	Immobilisations en cours	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
		2 336 541,00	98 770,73	- 30 000,00	68 770,73	2 405 311,73
Investissement -Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 204 654,39	1 204 654,39	1 204 654,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 629,00	0,00	0,00		500 629,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	131 682,00	0,00	36 116,34	36 116,34	167 798,34
13	Subventions d'investissement	304 230,00	0,00	0,00	0,00	304 230,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00	- 1 172 000,00	- 1 172 000,00	228 000,00
		2 336 541,00	0,00	68 770,73	68 770,73	2 405 311,73

Les Restes à Réaliser (RAR) : (98 770,73 €)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : (98 770,73 €).

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (-30 000 €).

Recettes d'investissement (68 770,73 €)

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves FCTVA (36 116,34 €).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : (- 1 172 000 €).

Il est proposé pour ce BS 2025 de diminuer le recours à l'emprunt de (-1 172 000 €).

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : (1 204 654,39 €).

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement 2024 reporté.

BUDGET GEMAPI

L'affectation des résultats 2024

Après adoption du compte financier unique 2024 du budget principal, il en ressort les résultats consolidés suivants :

Résultats Compte Financier Unique 2024	
Résultat Fonctionnement 2024	1 249 221,04
Résultat d'Investissement 2024	114 707,08
Résultat global de clôture 2024	1 363 928,12
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	10 836,00
Solde des restes à réaliser	-10 836,00
Résultat net de clôture	1 353 092,12

Dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire 2025, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'affectation du résultat 2024.

Le résultat de fonctionnement (1 249 221,04 €) sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (via l'affectation au compte 1068 en recette d'investissement).

Il est proposé d'affecter (346 128,92 €) au compte 1068 en recette d'investissement afin de permettre la réalisation des investissements sans recourir à l'emprunt.

En conséquence, le résultat de fonctionnement 2024 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2025 s'élèverait à :

Résultat 2024 reporté en recette de fonctionnement du budget 2025

Résultat de fonctionnement 2024	903 092,12
-Affectation au compte 1068	346 128,92
Résultat 2024 reporté en recette de fonctionnement	1 249 221,04

Propositions d'affectations des résultats 2024 au budget supplémentaire 2025 :

- Résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 903 092,12 € ;
- Affectation au compte 1068 en recette d'investissement : 346 128,92 € ;
- Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement (R001) : 114 707,08 €.

Budget GEMAPI BS 2025 - Section de fonctionnement 903 092,12 €

Fonctionnement -Dépenses		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
011	Charges à caractère général	600 700,00	166 963,20	767 663,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	340 000,00	0,00	340 000,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	40 000,00
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00	536 128,92	886 128,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	3 100,00
67	Charges spécifiques	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	190 000,00	190 000,00
		1 333 800,00	903 092,12	2 236 892,12
Fonctionnement -Recettes		2025		
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	903 092,12	903 092,12
731	Fiscalité locale	953 000,00	0,00	953 000,00
74	Dotations et participations	380 800,00	0,00	380 800,00
		1 333 800,00	903 092,12	2 236 892,12

Dépenses de fonctionnement : 903 092,12 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général (+ 166 963,20 €).

Un réajustement des crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) est opéré afin d'inscrire les montants nécessaires au financement des projets européens en cours sur le budget GEMAPI, ces derniers étant subventionnés à hauteur de 80 %.

- Projet européen Interreg Marittimo TRATT'EAU
- Projet européen Interreg Marittimo ADAPWISE
- Projet européen Interreg Marittimo PROTERINA

Chapitre 67 : Charges spécifiques (10 000 €).

Il est proposé d'inscrire des crédits en titres annulés sur exercice antérieur.

Chapitre 68 : Dotations pour risques et Charges (190 K €).

Des crédits sont inscrits au chapitre 68 afin de constituer une provision pour risques, en prévision d'éventuels contentieux à venir liés à l'activité du Budget GEMAPI.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (536 128,92 €)

Réajustement du virement de la section d'investissement, qui s'équilibre avec le chapitre 021 en recette d'investissement.

Recettes de fonctionnement : 903 092,12 €

Résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : (903 092,12 €)

Budget GEMAPI BS 2025 - Section d'investissement 1 196 964,92 €

Investissement -Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles	350 000,00	10 836,00	343 035,08	353 871,08	703 871,08
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
23	Immobilisations en cours	103 100,00	0,00	333 093,84	333 093,84	436 193,84
		653 100,00	10 836,00	1 186 128,92	1 196 964,92	1 850 064,92
Investissement -Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	114 707,08	114 707,08	114 707,08
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000,00	0,00	536 128,92	536 128,92	886 128,92
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	346 128,92	346 128,92	446 128,92
		653 100,00	0,00	1 196 964,92	1 196 964,92	1 850 064,92

Dépenses d'investissement (1 196 964,92 €)

Les Restes à Réaliser (RAR) : (10 836 €)

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (10 836 €).

Les ajustements proposés au BS 2025 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (343 035,08 €).

Plusieurs études sont inscrites au **chapitre 20 du budget GEMAPI** afin de structurer les opérations à venir et de répondre aux exigences réglementaires :

- **PAPI d'intention – Action 4.1 :**
Marché d'AMO n°24004DRT attribué pour l'élaboration du schéma directeur ruissellement et pluvial **80 K €** sont prévus en dépenses sur l'année 2025.
- **PAPI 3 :**
Marché d'AMO n°24005DRT attribué pour un montant de **90 K €**, entièrement inscrit au chapitre 20. Les prestations seront réalisées intégralement sur l'année 2025.
- **Étude de danger – Digue LECLERC :**
Marché d'AMO n°24001DRT attribué pour un montant de **104 K €**.
- **Prestations techniques annexes – Digue LECLERC :**
Prestations topographiques et géotechniques complémentaires à l'étude de danger, pour un montant estimé à **30 K €**.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (310 000 €).

Plusieurs opérations font l'objet d'une inscription de dépenses au chapitre 21 du budget GEMAPI au titre des investissements à venir :

-Passerelle **piétonne de Toga** : en anticipation des travaux, les études étant en cours de finalisation ;

-Travaux **hydrauliques – Ruisseau de Poggiolu** : dans le cadre de la convention de délégation, étant précisé que les travaux ne débuteront pas avant octobre 2025 ;

-Matériel **informatique** : pour l'acquisition d'un deuxième écran pour chaque agent technique ;

-Matériel **de gestion de crise** : pour l'acquisition de cloisons modulables nécessaires à l'organisation des exercices de gestion de crise ;

-Travaux **d'entretien – Digue LECLERC** : une enveloppe de 50 000 € est prévue pour des interventions faisant suite aux constats des dernières visites techniques approfondies.

Chapitre 23 : Immobilisations corporelles (333 093,84 €).

Travaux hydrauliques ruisseau de Poggiolu : reddition de 50 K € adressée par la commune de Santa Maria di Lota dans le cadre de la convention de délégation.

La Communauté d'Agglomération de Bastia provisionne un montant destiné à être reversé à la Ville de Bastia au titre des dépenses déjà engagées dans le cadre des travaux sur le ruisseau Bertrand.

Chapitre 041 : Opération patrimoniales (200 000 €).

Dans le cadre de la régularisation des opérations pour compte de tiers, les recettes perçues par les communes doivent faire l'objet d'un jeu d'écriture d'ordre.

Elles sont à constater au chapitre 041 – compte 2317 et sont neutralisées par une inscription de même montant en recette d'investissement.

Recettes d'investissement (1 196 964,92 €)

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (346 128,92 €).

Affectation au compte 1068 en recette d'investissement : 346 128,92 €. Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement affectation de 346 128,92 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2024.

Chapitre 041 : Opération patrimoniale : recettes d'ordre (200 000 €).

Dans le cadre de la régularisation des opérations pour compte de tiers, les recettes perçues par les communes doivent faire l'objet d'un jeu d'écriture d'ordre. Elles sont à constater au chapitre 041 – compte 2317 et sont neutralisées par une inscription de même montant en recette d'investissement.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : recette d'ordre (536 128,92 €).

Réajustement du virement de la section de fonctionnement, qui s'équilibre avec le chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

Résultat d'Investissement Reporté Chapitre 001 : (114 707,08 €).

Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement (R001) : 114 707,08 €.



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

**Soutien aux commerces de proximité
Modification du règlement appel à projet cœur de ville 2024-2025.**

Le Conseil communautaire du 30 septembre 2024 a validé la mise en place d'un Appel à Projet en direction des entreprises commerciales et artisanales du secteur du Cœur de Ville de Bastia sur la période 2024-2025.

Lors de l'élaboration de cet Appel à Projet, il était prévu une date limite de dépôt de dossiers au 31 mai 2025. Or à ce jour, très peu de commerçants ont pu bénéficier de l'aide (4 dossiers complets).

Il est donc proposé de proroger d'un mois la date de limite de dépôt de dossiers et ainsi porter la fin de l'Appel à Projet au 30 juin 2025.

De plus, le règlement intérieur, stipulait l'exclusion des activités relevant des secteurs de l'hôtellerie, la restauration et des cafés.

Toutefois il apparaît que sur certaines artères du périmètre Cœur de Ville, l'activité n'est pas du tout représentée. Cette exclusion va à l'encontre du maintien et du développement des TPE commerciales du Cœur de Ville, de l'amélioration et la reconquête des structures vacantes.

Il est donc proposé d'amender le règlement de l'Appel à Projet Cœur de Ville et de rendre éligibles au dispositif les hôtels, cafés, restaurants à l'exception de ceux situés dans le poumon commercial à savoir sur le boulevard Paoli, la rue César Campinchi, l'avenue Maréchal Sébastiani ainsi que ceux situés sur le vieux port de Bastia.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Avis favorable du Bureau communautaire qui propose de proroger le délai, pour la date limite de dépôt de dossiers, jusqu'au 30 novembre 2025.



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

AVVIÀ – Tarification de la boutique de matériaux du FABLAB A VELA

L'offre AVVIÀ de la Communauté d'Agglomération de Bastia propose aux porteurs de projet un accompagnement individuel et collectif adapté à leur degré d'avancement et à leurs besoins.

Dans cette offre la CAB a mis en place un FABLAB d'une surface de 200m² environ, qui propose 15 machines de fabrication numérique.

Ce FABLAB est dédié au prototypage et à l'expérimentation à destination des entreprises et acteurs du développement économique. Il doit permettre de proposer un support matériel pour de la formation à la fabrication numérique, du prototypage et toute autre fabrication ayant pour objectif de participer au développement économique ou à une démarche d'innovation.

Les coûts de fonctionnement et d'usage de cet outil ne permettent pas d'offrir un service gratuit pour les usagers.

Afin de garantir une pérennité de ce service il est nécessaire d'éviter un déficit fonctionnel.

Pour ce faire, l'accès au Fablab nécessite la location de temps machine (tarifs votés au conseil d'octobre 2023 cf annexe 2). Le retour d'expérience acquis depuis la mise en service du FABLAB nous a montré que la location à la demi-journée pouvait ne pas correspondre aux besoins réels et constituer un surcoût non justifié pour les usagers.

L'utilisation des machines nécessite également un éventuel achat de matériaux dans une boutique de matériaux.

Il est demandé au Conseil communautaire, de se prononcer sur une modification des modalités de location et des propositions de tarification en annexe du présent rapport.

Avis favorable du Bureau communautaire, qui souhaite la mise en place d'une tarification spécifique pour les communes membres.

Annexe 1 : Tarifs boutique matériaux FABLAB 2025 (Tarifs TTC)

TARIFICATION BOUTIQUE DE MATÉRIAUX, FABLAB A VELA

Usages	Types de matériaux	Technicité	Prix	unités	Exemples Tarifs	
Impression 3D	Filament 3D	/	0.03 €	g	17 € .500g	
	Filament 3D	+	0.05 €	g	25 € .500g	
	Filament 3D	++	0.08 €	g	40 € .500g	
	Filament 3D	+++	0.11 €	g	55 € .500g	
	Résine 3D	+	0.16 €	g	80 € .500g	
	Résine 3D	++	0.70 €	g	350 € .500g	
	Résine 3D	+++	1.40 €	g	700 € .500g	
Découpe laser	Contreplaqué	+	0.00 €	cm ²	30 € .m ²	
	Contreplaqué	++	0.01 €	cm ²	50 € .m ²	
	Acrylique	+	0.02 €	cm ²	150 € .m ²	
	Acrylique	++	0.03 €	cm ²	300 € .m ²	
	Feuille papier	+	7 €	unités	7 € .unité	
	Feuille cuir	++	17 €	unités	17 € .unité	
Découpe numérique	Feuille	+	0.50 €	cm ²	50 € .m ²	
Fraisage	OSB	+	0.0010 €	cm ²	10 € .m ²	
	OSB	++	0.0015 €	cm ²	15 € .m ²	
	MDF	+	0.0020 €	cm ²	20 € .m ²	
	MDF	++	0.0030 €	cm ²	30 € .m ²	
	Contreplaqué	/	0.0040 €	cm ²	40 € .m ²	
	Bois massif	+	0.0060 €	cm ²	60 € .m ²	
	Bois massif	++	0.0085 €	cm ²	85 € .m ²	
	Bois massif	+++	0.0200 €	cm ²	200 € .m ²	
	Métal		/	15 €	.unité	15 € .unité
			+	35 €	.unité	35 € .unité
		++	50 €	.unité	50 € .unité	
		+++	65 €	.unité	65 € .unité	
Thermoformage	Feuille plastique	+	2.50 €	unités	2.50 € .unité	

Annexe 2 : tarifs de locations machines 2025.

	PRIMA	MEZANA	ULTIMA
Abonnement mensuel	150 €	150 €	300 €
Tarifs demi-journée			
Sans Abonnement Plateau 1 : Imprimante 3D, plotter, scanner 3D, Recyclage du plastique	30 €	30 €	40 €
Sans abonnement Plateau 2 : découpeuse laser, fraiseuses	90 €	90 €	120 €
Medialab	50 €	50 €	70 €
Tarifs à l'heure			
Sans Abonnement Plateau 1 : Imprimante 3D, plotter, scanner 3D, Recyclage du plastique	10 €	10 €	15 €
Sans abonnement Plateau 2 : découpeuse laser, fraiseuses	30 €	30 €	40 €
Formation plateau 1 (la session)	15 €	15 €	20 €
Formation plateau 2 (la session)	30 €	30 €	40 €
Formation MEDIALAB (la session)	15 €	15 €	20 €
Accompagnement FAB MANAGER (Tarif à l'heure)	50 €	50 €	70 €
Aide à la mise en route (15 min)	10 €	10 €	15 €

Tarif public hors AVVIÀ :

Pas d'accès abonnement mensuel ; tarifs ULTIMA + 15 % sur les autres tarifs.



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

**Attribution par la CAO de l'avenant n°1 - marché n°24008DTIST.
Prestation de tri et enlèvement de déchets sur le site du Centre Technique
communautaire.**

Le marché public n°24008DTIST, a été notifié le 18/11/2024 à l'entreprise SAS TERRASSEMENTS CORSE « TERRACO », sise 20213 PENTA DI CASINCA (SIRET : 397 996 349 00056) pour un montant initial de 89 716 € HT.

Après le démarrage du marché, celui-ci doit être modifié par un avenant n°1 afin de prendre en compte les prestations supplémentaires, conformément aux articles 23 du CCAG – FCS, L2194-1 3 et R.2194-5 du Code de la Commande Publique (modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues).

Le marché cité en objet consistait à retirer plusieurs types de déchets y compris des déchets amiantés.

Avant de lancer le marché, la Communauté d'Agglomération de Bastia avait mandaté un diagnostic amiante avant travaux.

Dans le cadre de cette mission, il avait été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, et il était demandé de considérer l'ensemble des tôles et de leurs abords immédiats comme amiantés.

L'entreprise lauréate, a réalisé une analyse de risques qui lui a permis de rédiger un mode opératoire dans lequel est décrit toutes les dispositions adoptées en vue de : supprimer ou réduire l'émersion et la dispersion des fibres d'amiante, éviter toute diffusion de fibre d'amiante hors des zones de travaux, assurer les protections collectives et individuelles des travailleurs intervenants et maîtriser la prévention des risques de pollution résiduelle après travaux.

Le mode opératoire est transmis pour information aux organismes suivants :

- Médecine du travail ;
- Inspection du travail ;
- Maître d'œuvre ;
- CSPS ;
- Carsat ;
- OPBTP ;
- Organisme certificateur : Qualibat.

Suite à la diffusion de ce document, l'inspection du travail a rejeté le mode opératoire de l'entreprise et a demandé à ce que l'emprise de la contamination des autres matériaux et gravats hétérogènes soit étendue, occasionnant de ce fait une hausse des quantités à traiter en déchets amiantés (26 tonnes supplémentaires).

Il est ainsi proposé de valider les modifications ci-dessous, dans le cadre de l'avenant n°1 au marché public n°24008DTIST.

Avenant n°1 au marché n°24008DTIST

1 – Modifications en plus-value de l'avenant (prestations supplémentaires) :

- Évacuation vers Bellegarde – Prix à la tonne (Facturation avec BSDA) : 12 582 € HT.

2 – Modifications en moins-value de l'avenant :

- Évacuation prévue au marché : - 450 € HT.

Montant total des plus-values : 12 132 € HT.

3 – Incidence financière de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 89 716 € ;
- Montant TTC : 107 659.20 €.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 12 132 € ;
- Montant TTC : 14 558.40 € ;
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.52 %.

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 101 848 € ;
- Montant TTC : 122 217.6 €.

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision d'attribution de la CAO.



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

Attribution par la CAO du marché N°24014DTIST

LOT 1 : plomberie et sanitaires

Objet de la consultation

Le présent marché alloti (en 2 lots séparés) a pour objet la fourniture de matériels de plomberie, sanitaires, CVC (climatisation, VMC...).

Lot 1 : Fourniture de matériels de plomberie et sanitaires.

Lot 2 : Fourniture de matériels climatisation, chauffe-eau et VMC.

Type de marché : Marché de fourniture.

Mode : Appel d'offres ouvert.

Technique d'achat : Accord-Cadre à bons de commande.

Durée : 24 mois.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme.

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1.

La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Modalités de publicité

■ Publicité

BOAMP avis n°24-18786 – Annonce publiée le 19/11/2024

Site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia

JOUE

■ Date et heure limites de réception des candidatures : **Lundi 20 décembre 2024 à 12h00.**

LOT N°01 Fourniture de matériels de plomberie et sanitaires

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre du lot n°01 est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
4 000 €	60 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

5 plis ont été reçues :

Dépôt n°	Société	Adresse
1	SAS ETS PONZEVERA	20600 FURIANI
2	SAS ESPACE ELEC – AGENCE DE CEPPE	20620 BIGUGLIA
3	PROLIANS PROVENCE-CÔTE D'AZUR - Marseille	13015 MARSEILLE
4	SAS ETTORI TADDEI MOSCONI	20600 FURIANI
5	SAS BORGO MATERIAUX	20290 BORGO

■ Conformité des offres

Après examen, les offres sont déclarées conformes.

Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
1.1-Montant du DCE	40.0
1.2-Remise sur catalogue	10.0
2-Valeur technique - Cadre de mémoire technique	50.0
2.1-Délai de livraison à réception de la commande validée - pour commande urgente de matériel en stock	20.0
2.2-Qualité du service rendu	20.0
2.3-Performances environnementales	10.0

Analyse des offres

Le critère « valeur technique » est analysé au regard du mémoire technique du candidat devant respecter le plan et les éléments du cadre du mémoire technique

Le critère prix est analysé :

- sur la base du DQE annuel selon la formule suivante :

Montant DQE le plus bas / Montant DQE à noter X 40

- sur la base de la remise sur catalogue selon la formule suivante :

Remise à noter / Remise la plus haute X 10

■ Classement

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère.

Candidat	Montant annuel estimatif (€)	Remise sur catalogue (%)	Note obtenue suite à l'analyse de la valeur technique	Note obtenue suite à l'analyse du critère prix	Note finale	Proposition de classement
SAS ETS PONZEVERA	7 341,24 €	Non	12,07	27,13	39,20	5
SAS ESPACE ELEC	10 816,20 €	45 %	29,81	27,41	57,22	4
PROLIANS PROVENCE-CÔTE D'AZUR	4 979,35 €	50 %	20,44	50,00	70,44	2
SAS ETTORI TADDEI MOSCONI	7 704,32 €	18 %	42,40	29,45	71,85	1
SAS BORGO MATERIAUX	7 057,26 €	Non	32,47	28,22	60,69	3

Proposition d'attribution

Au vu de l'analyse des offres, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le présent marché à la société SAS ETTORI TADDEI MOSCONI sur la base d'un montant annuel estimatif de 7 704,32 € HT.

Montant par période (2 ans) minimum : 4 000 € HT

Montant par période (2 ans) maximum : 60 000 € HT



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

20250526CC

**Attribution par la CAO du marché N°2025-009DTIST
Réalisation d'études géotechniques sur le territoire de la Communauté
d'Agglomération de Bastia**

Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet : les prestations d'études géotechniques pour les travaux sur voiries, réseaux, bâtiments et aménagements dans les cours d'eau, incluant la réalisation des investigations conformément au protocole amiante.

Type de marché : Marché de services.

Mode : Appel d'offres ouvert.

Technique d'achat : Accord-Cadre à bons de commande.

Durée : 12 mois.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

Les délais d'exécution ou de livraison seront les délais fixés par le candidat dans son offre, ils seront mentionnés à chaque bon de commande de l'accord-cadre.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme.

Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3.

La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
20 000 €	200 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Modalités de publicité

■ Publicité

BOAMP avis n°2023-007DTIST – Annonce publiée le 21/03/2025.

Site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

JOUE

■ Date et heure limites de réception des candidatures : **Mardi 22 avril 2025 à 13h00**

1 pli a été reçu :

Dépôt n°	Société	Adresse
1	SAS ROCCA E TERRA	20230 SANTA LUCIA DI MORIANI

■ Conformité des offres

Après examen, l'offre est déclarée conforme.

Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 points
2-Valeur technique	50.0 points
2.1 - <i>Gestion des délais</i>	21.0 points
2.2 - <i>Méthodologie</i>	14.0 points
2.3 - <i>Moyens humains et matériels</i>	15.0 points

Analyse des offres

Le critère « valeur technique » est analysé au regard du mémoire technique du candidat devant respecter le plan et les éléments du cadre du mémoire technique.

Le critère prix est analysé sur la base du DQE selon la formule suivante :

DQE le plus bas/ DQE à noter X 50.

■ Classement

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère.

Candidat	Montant annuel estimatif (€)	Note obtenue suite à l'analyse de la valeur technique	Note obtenue suite à l'analyse du critère prix	Note finale	Proposition de classement
SAS ROCCA E TERRA	104 280,00€	37	50	87	1

Proposition d'attribution

Au vu de l'analyse des offres, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le présent marché à la société SAS ROCCA E TERRA (20230 SANTA LUCIA DI MORIANI) sur la base d'un montant annuel estimatif de 104 280,00€ HT.

Montant annuel minimum : 20 000 € HT

Montant annuel maximum : 200 000 € HT



20250526CC

Promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif - Photovoltaïques

Objet de la consultation

La Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite valoriser son patrimoine foncier, dans le cadre de son action engagée en faveur du développement des énergies renouvelables, conformément à la feuille de route énergétique issue de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

À cette fin, une consultation a été lancée sous la forme d'un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour un projet de centrale photovoltaïque sur les toitures des ombrières du futur Centre Technique.

- **Mode de passation** : Appel à manifestation d'intérêt.
- **Forme du contrat** : Promesse unilatérale de bail emphytéotique administratif.
- **Durée prévisionnelle du bail** : 20 ans reconductible 2 fois 20 ans par reconduction expresse.

Modalités de publicité

- Publicité : Site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia.
- Date et heure limites de réception des candidatures : **Vendredi 24 janvier 2025 à 12h00.**
- Date et heure d'ouverture des plis : **Vendredi 24 janvier 2025 à 14h00.**

2 plis ont été reçus :

Société	Adresse
SOLECO	RN 193, VALROSE, 20290 BORGIO
CORSICA ENERGIA	8 bis, Maison du Parc Technologique Zone d'Activité Economique d'Erbaiolu 20600 BASTIA

■ Conformité des offres

Après examen, les offres de SOLECO et CORSICA ENERGIA sont jugées recevables.

Critères de jugement des offres

Critères	Pondération
Les capacités et références d'installations similaires du candidat	15 Points
La qualité des produits, procédés et méthodologie d'exécution	15 Points
Efficacité du montage juridique et financier	10 Points
Les retombées économiques pour la Communauté d'Agglomération de Bastia	60 Points

Analyse des offres

■ Classement

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère :

L'analyse porte uniquement sur les offres apparaissant comme régulières : **SOLECO et CORSICA ENERGIA**

	SOLECO	CORSICA ENERGIA
Offre : versement d'un loyer exceptionnel contre l'occupation du foncier pour une période de 20 années / 60 points	110 000 € pour une puissance totale prévisionnelle de 188 kWc, soit 585,10 € / kWc 54,03 points	125 000 € pour une puissance totale prévisionnelle de 192,375 kWc, soit 649,77 € / kWc 60,00 points
Critère Capacités et références / 15 points	8,75 points	11,25 points
Qualité des produits, et méthodologie d'exécution / 15 points	10,00 points	12,50 points
Efficacité du montage juridique et financier / 10 points	6,25 points	7,50 points
Note finale /100	79,03	91,25
Classement	2	1

L'offre de **CORSICA ENERGIA** a été retenue avec une note de **91,25 points**.

La promesse de bail, d'une durée de **30 mois** porte sur :

- La conclusion d'un bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée ferme de **20 ans**, **reconductible 2 fois 20 ans** ;
- Le bail sera consenti et accepté moyennant le versement d'une redevance de **125 000 € HT** ;
- Le loyer exceptionnel sera payable en cinq versements :

- Un premier versement d'un montant de **12 500 € HT** interviendra le jour de la désignation du candidat ;
 - Un second versement d'un montant de **12 500 € HT** interviendra à l'obtention du tarif de revente (T0) ;
 - Un troisième versement d'un montant de **12 500 € HT** interviendra à l'obtention de la proposition technique et financière de raccordement ;
 - Un quatrième versement d'un montant de **25 000 € HT** interviendra au démarrage des travaux ;
 - Le dernier versement d'un montant de **62 500 € HT** interviendra à la mise en service de la centrale.
- En cas de prorogation du bail, le montant de la nouvelle redevance exceptionnelle sera calculé sur la base du coût de l'énergie qui sera en vigueur lors de ladite prorogation.

Proposition

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le projet de promesse de bail emphytéotique administratif, ci-annexé, au profit de la société Corsica Energia.

Avis favorable du Bureau communautaire.



20250526CC

**Gestion des eaux pluviales urbaines.
Proposition de délégation de la gestion de la compétence
au bénéfice des communes membres sur la base d'une nouvelle convention.**

La Communauté d'Agglomération de Bastia, en sa qualité d'EPCI et en vertu de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, est compétente en matière de GEPU (Gestion des Eaux Pluviales urbaines) depuis le 1^{er} janvier 2020. Toutefois, elle ne dispose par à ce jour des moyens, notamment financiers, nécessaires pour exercer cette compétence.

Pour mémoire, des conventions de gestion temporaire de la compétence GEPU au bénéfice des cinq communes membres (qui exerçaient la compétence avant le 1^{er} janvier 2020) ont ainsi été signées en novembre 2022. Le temps de pouvoir mener l'étude préalable au transfert de la compétence, et en particulier de définir le montant des charges à transférer des communes membres vers la CAB.

Ces conventions ont échu au **31 décembre 2024**.

Cependant, l'étude préalable au transfert de la compétence GEPU, dont le dernier comité de pilotage s'est tenu le 18 mars 2025, **n'a pas permis d'aboutir à un consensus au sujet de l'évaluation financière des charges à transférer.**

Ainsi, les collectivités sont aujourd'hui confrontées à une situation dans laquelle les communes ne bénéficient plus de la délégation de gestion temporaire de la compétence.

La CAB ne s'est vu transférer aucun moyen financier pour exercer cette compétence, alors même qu'elle en assume la responsabilité juridique depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, conformément aux échanges qui se sont tenus à l'occasion des deux derniers comités de pilotage du 16 mai 2024 et du 18 mars 2025 et de la conférence des Maires du 3 juin 2024, et sur proposition du groupement chargé de l'étude préalable au transfert, il a été décidé d'établir une **nouvelle convention de gestion**, rédigée par le Conseil juridique du groupement, dont les grands principes sont les suivants :

- Un **délai de validité jusqu'au 31 décembre 2026** au regard du cadre prévu par le CGCT en matière de délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Une évolution du contenu vers un **renforcement de la communication et de l'échange de données** entre les communes et la CAB, en vue de favoriser des modalités de communication et de transmissions d'information renforcées, dans l'objectif de permettre à terme une actualisation de la démarche de connaissance du périmètre, ainsi que la définition d'objectifs de service homogènes, sur la base de données partagées ;
- Une perspective de **retour d'expérience sur les années 2025-2026** pour compléter la vision rétrospective et ajuster la connaissance du périmètre de service ;
- **Un besoin de prévisibilité, notamment financière**, pour permettre à la CAB d'anticiper l'inscription et la prise en charge des dépenses (la convention prévoit une reddition annuelle des

comptes, une individualisation par commune afin d'intégrer la prise en charge des projets d'investissement initialement prévus et propres à chacun, et enfin la possibilité d'avenant si nécessaire).

Il est demandé au Conseil communautaire, de se prononcer sur le principe d'une nouvelle convention de gestion de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » avec chaque commune membre, pour une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2026.

Avis favorable du Bureau communautaire.



20250526CC

Création d'un emploi à temps complet Conseiller numérique

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et du développement des compétences en fabrication numérique, la CAB prévoit la création d'un second poste de Conseiller Numérique. Ce poste non permanent s'inscrit dans la continuité des actions engagées et vise à renforcer l'accompagnement des publics.

Dans le cadre de France Relance, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) attribue un financement de 42 500 € sur trois ans pour soutenir cette initiative.

Ce poste répond aux besoins croissants d'accompagnement des usagers et des entreprises dans l'utilisation des outils numériques et dans la promotion des pratiques numériques innovantes sur le territoire. Cette mission sera animée par le FABLAB A VELA.

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00436	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00347	Conseiller numérique

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la création de cet emploi non permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;**
- **D'approuver la modification du tableau des effectifs correspondante.**

Avis favorable du Bureau communautaire.



20250526CC

**Mandat au CDG 2B pour la protection sociale complémentaire.
Convention de participation pour la couverture du risque santé.**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimum de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de négocier, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communautaire a, par délibération du 31 mars 2025, donné mandat au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse (CDG 2B) pour le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Il convient aujourd'hui de donner un nouveau mandat au CDG 2B pour le lancement d'une consultation dédiée au risque santé.

Il est précisé qu'à l'issue de la consultation, l'offre retenue sera présentée aux collectivités qui pourront décider de signer ou non la convention de participation proposée.

La déclaration d'intention qui sera transmise au CDG doit être confirmée par une délibération du Conseil communautaire après avis du Comité Social Territorial.

Pour information, ce dernier a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 avril 2025.

Il est demandé au Conseil communautaire, de valider cette proposition.

Avis favorable du Bureau communautaire.